

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le onze décembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 19

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : /

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 8

Claire BARRIN à Graziella POURROY-SOLARI, Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Danièle CARTERON à Didier LATHUILLE, Claude CHARBONNIER à Catherine HAUETER, Benjamin DELOCHE à Claude COLLOMB-PATTON, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Pascale MEROTTO à Didier THEVENET, Franck PACCARD à Stéphane CHAUSSON

Absents : 4

Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN, Nelly VEYRAT-DUREBEX

Secrétaire de séance : Chantal PASSET

[DEL2024-104 - AVANCE DE TRESORERIE SUR SUBVENTION 2025 A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL THONES CŒUR DES VALLEES](#)

Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe") ;

Vu la demande de subvention déposée par l'Office de tourisme intercommunal Thônes Cœur des Vallées pour l'année 2025 et la demande d'avance de trésorerie pour le premier semestre 2025 ;

Vu l'avis du bureau du 10 décembre 2024 ;

Afin de disposer d'une trésorerie suffisante et dans l'attente du vote de la subvention 2025 par le conseil communautaire, l'Office de tourisme intercommunal a sollicité une avance sur la subvention qui lui sera accordée en 2025.

Il est proposé au conseil communautaire de verser à l'Office de tourisme intercommunal une avance plafonnée à 50 % de l'aide accordée sur l'année 2024, étant précisé que les crédits ont été inscrits au budget principal 2025, voté à cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement d'une avance plafonnée à 50 % du montant de la subvention versée en 2024 à l'Office de tourisme intercommunal Thônes Cœur des Vallées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent ainsi qu'à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Chantal PASSET



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Chantal Passet", with a long horizontal line extending to the left.

Délibération transmise en Préfecture le 30 décembre 2024
Publiée le 30 décembre 2024